



## Passager ouvre portière et heurte un cycliste

Par **Cfofi13**, le **09/05/2016** à **16:12**

Bonjour,

A un feu rouge, la personne côté passager a ouvert la portière et a fait tomber un cycliste, (heureusement quelques égratignures). Conductrice je me trouve mise en cause et je vais avoir un malus, or ma passagère est à la même assurance que moi et a fait un courrier pour les informer de son entière responsabilité dans cet accident.

Je viens de recevoir une réponse : un tel événement entraîne l'application de majoration quelque soit l'occupant du véhicule qui ouvre la portière.

Quel recours possible ?

Par **morobar**, le **09/05/2016** à **16:18**

Bjr,

Aucun recours possible, sauf à démontrer l'intention volontaire du cycliste de heurter la porte ouverte.

Votre passagère est peut-être assurée auprès de la même compagnie, mais ce n'est pas sa voiture qui est impliquée et donc son assurance ne jouera pas.

Par **chaber**, le **09/05/2016** à **16:37**

bonjour

[citation] L'assurance obligatoire doit couvrir la « responsabilité civile des passagers du

véhicule objet de l'assurance » (c. assur., art. L. 211-1, alinéa 2). En pratique, cette responsabilité ne soulève que peu débat car c'est toujours l'assureur du véhicule impliqué qui indemnise la victime.[/citation]

la responsabilité personnelle du passager est engagée dans le cas où il ouvre la portière en l'absence du conducteur.